

LA DÉCLARATION CONTENUE DANS LE MÉMOIRE DU SOUS-MINISTRE

**L'hon. Perrin Beatty (Wellington-Dufferin-Simcoe):** Madame le Président, la note de service que le sous-ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources a transmise au ministre le 15 janvier 1981, dit ce qui suit:

En prévision de la mise à exécution de ce projet, à l'étape de la planification du Programme énergétique national, on avait prévu un montant maximal de 1 million représentant la participation fédérale.

Étant donné que l'objet du débat d'aujourd'hui est de savoir à quel moment le ministre des Finances a eu connaissance et du projet et de la participation de M. Gillespie, le premier ministre peut-il dire à la Chambre s'il a la moindre raison de croire que si le projet avait été évoqué lors des premières ébauches du PEN à l'été ou à l'automne de 1980, le ministre de l'Énergie n'était pas à même de croire que M. Gillespie était partie au projet pas plus qu'il ne pouvait se poser des questions sur la possibilité d'un conflit d'intérêt?

**Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre):** Madame le Président, ce n'est qu'à la fin que je me suis rendu compte que la question m'était adressée. Le député voudrait-il reprendre toute sa question s'il lui plaît?

**M. Beatty:** Certainement, madame le Président, car je l'estime importante. Je sais que le premier ministre tient à nous donner une réponse sans détours. La note que M. Cohen avait communiquée à l'actuel ministre des Finances disait expressément que lors des premières ébauches du PEN, le ministre et le ministère des Finances avaient prévu 1 million pour la réalisation du projet en question. Le premier ministre aurait-il la moindre raison de croire que l'actuel ministre des Finances n'était pas au courant et du projet et de la participation de M. Gillespie dès l'été ou l'automne de 1980, et qu'il ne pouvait songer à la possibilité d'un conflit d'intérêt?

**M. Trudeau:** Je ne saurais le dire, madame le Président. Je n'ai pas sous la main les documents dont le député a parlé et je ne répéterai pas l'erreur que j'ai commise la première fois en répondant spontanément aux questions posées. Je voudrais savoir ce qu'il en était de ce million, était-il destiné à tel ou tel projet? Peut-être quelqu'un avait-il à l'esprit M. Gillespie, peut-être pas. C'est une chose que j'ignore.

LE RÔLE D'ALASTAIR GILLESPIE AUPRÈS DU GOUVERNEMENT

**L'hon. Edward Broadbent (Oshawa):** Madame le Président, je voudrais poser une question au premier ministre. Hier à la Chambre, il n'a pas vraiment voulu reconnaître que M. Gillespie avait exercé des pressions indues auprès du gouvernement. Depuis, des faits nouveaux sont ressortis des documents qui ont été déposés à la Chambre. Je voudrais poser une question au premier ministre à ce sujet.

En mars 1981, les fonctionnaires du ministère de l'Énergie ont indiqué qu'ils craignaient que l'entente sur le remplacement du pétrole ne puisse pas s'appliquer au projet de liquéfaction du charbon proposé par M. Gillespie. A cause de cela, M. Gillespie a fait certaines démarches et une nouvelle entente a été conclue pour que certaines réserves soient apportées au projet de M. Gillespie. Le premier ministre ne convient-il pas que ces démarches constituent clairement des pressions auprès

Questions orales

du gouvernement et que cela prouve sans l'ombre d'un doute que M. Gillespie a en fait profité d'un traitement de faveur?

**Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre):** Madame le Président, en ce qui a trait à la possibilité que certaines pressions aient été exercées auprès du gouvernement, il me semble que rien dans les documents mentionnés par le député qui permette de le croire ou qui ne laisse supposer que M. Gillespie soit revenu à la charge en mars 1981. Au contraire, ce sont les fonctionnaires eux-mêmes qui ont examiné le projet présenté par le Conseil du Trésor, qui l'ont remanié et qui ont fait signer un nouveau document au ministre. Il me semble que cela indique que les fonctionnaires ont fait preuve de vigilance, qu'ils se sont assurés que le projet d'entente soit bien rédigé et conforme à la politique du gouvernement et qu'ils étaient sur le qui-vive pour déceler tout conflit d'intérêts possible. Voilà pourquoi ils ont précisé dans le contrat modifié que M. Gillespie n'aurait pas accès aux fonds affectés par le gouvernement du Canada au gouvernement de la Nouvelle-Écosse pour le programme de substitution.

**M. Broadbent:** Le premier ministre a tout à fait raison de dire que les fonctionnaires ont fait preuve de vigilance. Ils ont fait ce qu'ils jugeaient approprié et nécessaire pour que M. Gillespie puisse participer au projet. Cela prouve clairement que M. Gillespie a obtenu quelque chose du gouvernement du Canada qu'aucun autre citoyen n'a obtenu. Voilà ce qu'ont fait les fonctionnaires. Quiconque croit le contraire se fait des illusions.

LE MÉMOIRE DE L'EX-MINISTRE DE L'ÉNERGIE AU CONSEIL DU TRÉSOR

**L'hon. Edward Broadbent (Oshawa):** Madame le Président, je voudrais poser au premier ministre une autre question qui a trait aux documents déposés hier à la Chambre. Le 13 avril 1981, le ministre de l'Énergie a fait parvenir au Conseil du Trésor un mémoire à propos du projet. Ce mémoire a tout à coup été retiré quand on a commencé à soupçonner le rôle de M. Gillespie dans le projet. En septembre, trois mois et deux ans après de départ de M. Gillespie, un mémoire révisé et signé par le ministre des Finances actuel a été présenté au Conseil du Trésor. Le premier ministre peut-il nier que tout cela ne visait pas à contourner de façon cynique ses propres lignes directrices?

**Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre):** Madame le Président, je pense que le député accuse maintenant les fonctionnaires d'avoir fait des passe-droits. C'est une accusation grave. S'il veut réellement accuser les fonctionnaires d'une telle chose, je demanderai au ministre de se renseigner à ce sujet. Il importe de noter que le député lui-même parle de ce qu'ont fait les fonctionnaires. Ce sont eux qui ont rédigé le mémoire que le ministre d'alors devait signer. Ce sont eux qui lui ont demandé de le signer. Ce sont eux qui l'ont retiré quand ils ont constaté que cela risquait de donner un avantage à M. Gillespie. Après avoir lu le document, je suis convaincu que les fonctionnaires ont agi de façon honorable en retirant le mémoire et en s'assurant qu'il serait révisé pour empêcher M. Gillespie d'avoir accès aux fonds publics.